

CHARTRE ETHIQUE

Les valeurs mentionnées ci-dessous décrivent l'esprit et la marque de fabrique de l'Association **Enfances Indiennes** dont l'objet est d'aider en Inde, notamment par l'éducation, les enfants les plus défavorisés. Toute collaboration avec l'association Enfances Indiennes suppose l'adhésion aux valeurs de celle-ci et l'engagement à les respecter.

SOLIDARITE

Créée à l'initiative de Professionnels du Tourisme et du Transport Aérien, sensibilisés par l'Inde et ses besoins au-delà de leurs stricts objectifs de travail, **Enfances Indiennes** inscrit son action dans une démarche de solidarité internationale. Elle accompagne exclusivement des structures à but humanitaire, social ou philanthropique.

INDEPENDANCE

Enfances indiennes agit en toute indépendance politique, philosophique, et religieuse. Elle respecte les valeurs de ses partenaires, ainsi que la liberté des bénévoles. Elle se réserve néanmoins le droit de refuser de travailler avec une association ou un bénévole dont les enjeux ou les actions seraient contraires à son éthique.

AMBITION

Enfances Indiennes entreprend, en toute circonstance, les actions nécessaires à la réalisation de sa mission associative dans une volonté d'excellence. Cette quête l'amène à reconsidérer en permanence son organisation et ses modes de fonctionnement face à d'éventuels dysfonctionnements et au vu des succès rencontrés. **Enfances Indiennes** a le désir d'étendre sa raison d'être au service d'une société plus juste et plus solidaire.

BIENVEILLANCE

Enfances Indiennes cherche à construire avec l'ensemble des parties prenantes, internes comme externes, des relations fondées sur la bienveillance où chacun est écouté avec respect et sans a priori. Les relations s'établissent sans préjugés et dans l'accueil des différences.

ENGAGEMENT

Enfances Indiennes et tous les acteurs en lien avec elle concourent à la réalisation de son projet associatif par le recours au bénévolat. Ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour mener les missions à leur bonne fin.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Enfances Indiennes s'engage à consacrer ses principales ressources à ses œuvres en Inde et à opérer avec les frais les plus réduits (pas de salariés, pas de frais de bureau ni de représentation). Les personnes œuvrant pour l'Association sont toutes bénévoles et prennent eux-mêmes en charge leurs frais de déplacement vers l'Inde lorsqu'ils s'y rendent. Aucune rémunération ou indemnité, numéraire ou en nature, ne peut être versée à quiconque à l'exception de remboursement de frais réellement engagés dans le cadre de sa mission ou de sa fonction.

Enfances Indiennes est une association loi 1901 à but caritatif enregistrée à la Préfecture de Nanterre (92) sous le N° 28026355 (J.O. du 11 Janvier 2003). www.enfancesindiennes.org